

2023-03-17

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Alexandre GALONNIER

Profession: Président association de chasse de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à :

Du samedi 11 mars 2023 à 8 heures 00
Au dimanche 12 mars 2023 à 02h00.

Pour le motif : WEEK-END CONCOURS DE MEUTE

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 01 mars 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu
Vu

Vu la demande de M. GALONNIER Alexandre,
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique — Monsieur Alexandre GALONNIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du samedi 11 mars 2023 8 heures au dimanche 12 mars 2023 02 heures.

Pour le motif week-end concours de meute à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 01 mars 2023

